

DEC151907DR05

Décision portant nomination de M. Jérémy Deher aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris – CRESPPA.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris et nommant M. Hervé Serry en qualité de directeur ;

Considérant que M. Jérémy Deher a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 1^{er} au 3 juin et du 29 juin au 1^{er} juillet 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jérémy Deher, Adjoint Technique CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris, à compter du 1^{er} juillet 2015.

M. Jérémy Deher exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jérémy Deher est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 août 2015

Le directeur de l'UMR 7217
Hervé Serry

Visa du délégué régional du CNRS

Visa de la présidente de l'Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis (ou son délégataire)